Auvergne Laïque

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

N° 473 - FÉVRIER / MARS 2018

DOSSIER
Les délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN)
P. 4/5

ÉDITO

Le monde associatif reconnu

Méconnu du grand public, le Comité Economique Social et Environnemental Régional (CESER) est une assemblée consultative aux côtés du président de Région. Il propose, éclaire, analyse l'action du Conseil régional. Placé à ses côtés, il est l'une des deux assemblées de la Région au service de la démocratie participative. Elle représente la société civile constituée du monde socio-économique, c'est-à-dire les syndicats, les organisations professionnelles, les associations et des personnalités qualifiées.
Membre du CESER depuis 2003, **Antoine Quadrini** (photo) a été élu à la présidence du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, et a dressé sa feuille de route. Premier président à ne pas être issu du Collège des employeurs mais du monde associatif, il veut se poser en porte-parole de tous les territoires et de tous les habitants de la région.
Antoine Quadrini représente l'Union régionale des Fédérations des œuvres laïques Auvergne Rhône-Alpes (URFOL), composante régionale de la Ligue de l'enseignement. Il assume au sein de la Ligue les mandats de Président de la Fédération des œuvres laïques du Rhône, de secrétaire général de l'URFOL où il développe des activités cinématographiques sur un réseau de quarante salles de cinéma associatives situées dans des communes, et d'administrateur national. Instituteur de formation, il a surtout gardé l'envie de se mettre au service de la collectivité et faire passer des messages qu'il juge importants.
A la tête du CESER, il a défini les trois grandes ambitions qui guideront son mandat. « Je veux tout d'abord poursuivre et amplifier le rôle du CESER auprès du Conseil régional ». Premier vice-président lors de la mandature précédente, il estime que les avis portés par le CESER n'ont pas été assez suivis. « *Nous avons manqué de force de conviction jusque-là pour aller au-devant des élus de la Région et pour leur dire que nos propositions collaient au plus près des besoins des habitants de nos territoires. C'est même fondamental* ». Ce sera donc sa première priorité. Le deuxième objectif, c'est de faire en sorte que le CESER continue d'éclairer l'avenir pour définir ce que doit être la région à l'horizon 2030/2040. « *Là encore nous devons amplifier le travail prospectif déjà engagé par le passé* ». Il conclut sur une note fédératrice : « *Le CESER doit aider chaque territoire à être mieux représenté et surtout à être mieux entendu. Nous devons faire en sorte que l'on tienne compte de ce qui se passe sur ces territoires et de ce que veulent leurs habitants. C'est ma troisième grande ambition. Nous devons dépasser le stade des intentions pour passer aux actes concrets* ».
Nul doute que notre ami Antoine saura assumer ces défis avec ses qualités et son abnégation.

Edouard Ferreira

Les prudences de Jupiter

Lorsqu'il refusait d'assister à une messe pour célébrer nous ne savons plus quelle victoire, Clémenceau, estimant que son statut politique ne l'autorisait pas à se mêler à une cérémonie religieuse, respectait le principe de laïcité, l'esprit et la lettre des lois de 1905. Aujourd'hui, on n'a toujours rien trouvé de mieux que la messe pour commémorer des événements historiques, accompagner les catastrophes publiques ou privées, honorer les grands défunts de ce monde. Au fond, que réclament les partisans de la laïcité sinon la mise en pratique des lois de séparation de 1905, sans la moindre compromission avec quelque religion que ce soit…

S'agissant encore de défense de la laïcité, il y a plus grave et plus urgent : débarrasser l'institution scolaire des lois Falloux, ne pas permettre qu'un président de région prennent des mesures scandaleusement favorables à l'école privée, outrepasse la loi d'interdiction des signes religieux dans les lieux publics – à plus forte raison dans les lieux institutionnels -, débarrasser le territoire français de la fracture instaurée par le Concordat, déclarée irréversible par la majorité de la droite catholique française…..S'il est un lieu – avant l'université, avant l'entreprise -où l'éducation à la laïcité est essentielle, où son incarnation s'opère dans les méthodes et contenus d'apprentissage, dans les conduites *exemplaires* – parce que républicaines – des maîtres, c'est bien à l'école.

Or, silence prudent de Macron sur la plupart de ces questions. Le ministre de l'Éducation nationale vient toutefois de confier à l'école – et ceci dès l'origine de la scolarité – la formation à l'exigence de laïcité.

Le programme électoral du président aurait dû éveiller notre méfiance, déjà nourri de lieux communs, de protestations et de généralités apparemment irréfutables ; déjà marqué par un certain nombre d'équivoques qui se sont par la suite confirmées dans les rares interventions faites sur le sujet par le chef de l'État (une fois élu) : en particulier, l'insistance mise sur l'exigence de liberté inhérente au principe de laïcité, affirmée dès l'introduction et le rappel des définitions essentielles : « *la laïcité est au cœur du pacte national français. C'est un principe de liberté qui permet, dans l'espace public et la fraternité républicaine, de vivre ensemble dans le respect des uns et des autres* ».

Se glisse alors sournoisement dans ce programme laïque l'idée que la laïcité a dépassé les limites qui lui sont octroyées, et qu'elle est finalement facteur de divisions beaucoup plus que moteur de rassemblement des hommes.

« *Trop de Français confondent la laïcité et l'interdiction des manifestations religieuses… Demain, nous redonnerons son sens à la laïcité comme source de liberté. La liberté est la règle, et l'interdiction l'exception. Nous permettrons l'expression raisonnable de la liberté religieuse dans l'espace public* ».

Cette conception « libératrice » de la laïcité se trouvera réaffirmée dans les vœux du Président à l'intention des responsables des cultes. S'il rappelle qu'il entend respecter les dispositions de la loi 1905, s'il a la fermeté d'en refuser la modification malgré la présence, sur le sol français, de la religion musulmane, il impute le vote de la loi à « un anticléricalisme de l'époque », et se réfère à Vincent Auriol pour renforcer le pacte républicain : « Il s'appuie, dit l'historienne Valentine Zuber sur un précédent historique, inauguré par le président Vincent Auriol ; ce dernier, en disant vouloir renoncer à *une posture républicaine de laïcité de combat*, avait tendu la main aux organisation religieuses pour les associer à l'édification de la société »… Le principe de la séparation se trouve singulièrement ébranlé.

Et c'est ainsi qu'on s'achemine vers un concept nouveau, dont Macron détient l'entière initiative, celui d'une « laïcité apaisée », qui lui vaut la réprobation de tous ceux qui, attachés à l'histoire de la République, continuent à s'opposer à toutes les formes de despotisme religieux ; des plus officiels aux plus intimes, des prières de rues aux crèches publiques, à toutes les formes de moralisme religieux intervenant dans les débats de société, à la permanence des discriminations en particulier dans le domaine sexuel.

Les métaphores belliqueuses ne conviennent pas à la défense de la laïcité, même si on a accusé ses partisans de mener des combats d'arrière-garde ; même si – et nous l'avons vu dans notre précédent numéro – des hommes et des femmes se sont illustrés, en faveur de sa mise en œuvre, dans des discours particulièrement véhéments, à l'exemple du fracassant discours à l'assemblée, prononcé en 1880 par Victor Hugo.

La laïcité cependant n'a jamais pris les armes, ni assassiné ses adversaires ; Il n'y a pas eu de Saint-Barthélémy de la laïcité ; elle n'a pas laissé, sur le carreau, le cadavre d'un Chevalier de la Barre, ni traîné aucune dépouille dans son sillage. C'est pourquoi, le nouvel adjectif que lui attribue le président est aussi déplacé que toutes les épithètes déjà brandies par Sarkozy. La Laïcité, contre les hauts cris de ses détracteurs, contre la violence de quelques rappeurs qui l'ont vilipendée, la Laïcité est avant tout un facteur de paix. Des bûchers de l'inquisition jusqu'à l'exécution de Calas, en passant par le supplice de Jeanne d'Arc et l'exécution des Templiers, des crimes perpétrés par les croisés aux persécutions exercées aujourd'hui contre les Chrétiens d'Extrême-Orient, « l'horreur religieuse » - pour reprendre le titre d'un ouvrage de Macé Scaron - n'a cessé d'accomplir ses massacres, de multiplier ses supplices et de décimer d'innombrables cohortes humaines. C'est pourquoi la paix – ou l'apaisement - ne sont pas à exiger de la laïcité puisqu'ils en sont constitutifs.

Il convient donc, au président courtois, de mesurer le sens et la portée d'une « collaboration mutuelle active » qu'il voudrait engager avec les différentes religions afin de « les associer à l'édification de la société » ; analysant ainsi les intentions du chef de l'Etat, l'historienne Valentine Zuber regrette qu'il n'ait pas convoqué à la table des négociations « les représentants de ceux qui défendent des convictions non religieuses telles que la Libre Pensée ou les nombreuses loges maçonniques ». Parallèlement à cette politique de la main tendue, dont on ne sait ce que la laïcité aura à gagner, il convient aussi de combattre – et de désarmer – les vrais fauteurs de guerre. L'angélisme n'y suffit pas.

Alain Bandiera

Séjour USEP Cantal

A l'automne 1997, alors que « Scolafoot », l'opération d'accompagnement de la Coupe du Monde de football 1998 qui va se dérouler en France vient de commencer ; l'USEP 63, aidée par le CD UFOLEP, met en place un séjour sportif football de 3 jours sur les installations du centre Omnisports de Vichy, à destination des élèves d'une classe de l'école Charles-Perrault engagée dans cette opération.

Sans qu'on le sache encore, c'est ce premier séjour qui a donné l'impulsion et qui a finalement permis à une vingtaine d'élèves de 3 écoles clermontoises situées sur le REP A. Camus de partir au centre de la FAL 15 des Gallinotes au Super-Lioran pendant les vacances de Toussaint 2017, soit 20 ans après.

Le lieu a changé, les activités proposées, la durée et la forme du séjour ont évolué mais l'objectif reste le même : permettre à des enfants sur une période où l'offre de séjours de vacances sportives est faible, de partir plusieurs jours pour une somme modique grâce à l'association sportive scolaire USEP dans laquelle ils sont licenciés.

Pour cette édition 2017, ils étaient donc vingt à parité filles/garçons à monter dans le bus devant le collège Albert-Camus le lundi 23 octobre, à destination du Lioran, sous la responsabilité de Charlotte Guillot (Directrice), d'Elodie Pion et de Jessy Monnot (animateurs).

Sur le centre, ils ont pu bénéficier d'un encadrement sportif mis à disposition par l'USEP 15 pour leur faire pratiquer des activités sportives diverses et variées : escrime, escalade, VTT, randonnée pédestre, rugby, ultimate, tir laser…

A leur retour, le vendredi 27 octobre en fin d'après-midi, le sourire de ces enfants en disait long sur le plaisir qu'ils avaient eu de participer à ce séjour et les remerciements étaient pour les organisateurs un encouragement à organiser une 21ème édition pour les congés de Toussaint 2018.

La Réserve civique : un dispositif accessible et national

La Réserve Civique trouve son fondement dans les événements dramatiques subis par le pays en 2015-2016 et la volonté tant de resserrer les liens entre les citoyens que de proposer une aide ponctuelle pour des actions d'intérêt collectif. La réserve civique se distingue toutefois du service civique, un dispositif plus ancien. Ainsi :

- **Le Service civique** fondée sur le volontariat prend la forme un contrat de mission qui engage le citoyen pour 6 à 12 mois auprès d'un service de l'Etat, d'une association ou d'une collectivité. Pour cette mission, le jeune (16/25 ans) sera rémunéré de 580 à 688 € par mois. Il bénéficiera d'un accompagnement incluant un temps de formation civique et citoyenne.
- **La Réserve civique** fondée sur le bénévolat, si elle procède d'un même état d'esprit, est très différente dans son mode d'action. Pas de contrat, pas de limite d'âge au-delà de 16 ans, pas de rémunération, actions ponctuelles ou occasionnelles.

Le réserviste est un citoyen français ou étranger résidant régulièrement en France. Elle ou il a plus de 16 ans, dispose PONCTUELLEMENT de temps et éventuellement de compétences particulières.

Elle ou il souhaite mettre sa disponibilité du moment (pas d'engagement dans la durée) et /ou ses compétences au profit d'administrations de l'État, de collectivités territoriales, d'associations ou d'organismes publics, (il convient toutefois de préciser que les associations politiques ou cultuelles, congrégations, fondations et comités d'entreprise sont exclus du dispositif).

12 domaines d'action ont été prédéfinis : éducation, solidarité, culture et loisirs, environnement, coopération internationale, santé, sport, vivre ensemble, sécurité, mémoire et citoyenneté, situation d'urgence et évènement exceptionnels, insertion et accompagnement professionnel.

La mise en réseau des réservistes potentiels et des structures demandeuses s'effectue sur une plate-forme télématique ouverte et gérée par l'État.

Exemple : *L'Association des Amis de La Morge a besoin de bras pour une opération de nettoyage et de sauvegarde des ruines du moulin de Bras-Mort. Madame et Monsieur Delafourche sont inscrits sur la plate-forme. L'association ayant fait de même, les réservistes peuvent prendre contact et donner bénévolement un coup de main.*

Une journée citoyenne en faveur de l'engagement civique sera organisée par la Préfecture du Puy-de-Dôme, le mardi 27 mars sur le site de la Chapelle des Cordeliers, Place Sugny à Clermont-Ferrand en présence de monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et du Haut-Commissaire à l'Engagement Civique. Cette journée permettra de décrire l'ensemble des dispositifs d'engagements mis en place et d'échanger sur les besoins des différents acteurs en charge de leur développement.

Des informations seront mises en ligne pour préciser comment y participer.

Plate-forme Réserve civique pour information et inscription :
www.reserve-civique.beta.gouv.fr

Informations locales :
www.puy-de-dome.politiques publiques.com.
Rubrique jeunesse
puis engagement civique.

Spectacles en recommandé

Clermont-Ferrand, Issoire, Le Cendre et Pont-du-Château, du 15 au 19 janvier 2018 :
Un remarquable moment de culture pour tous.

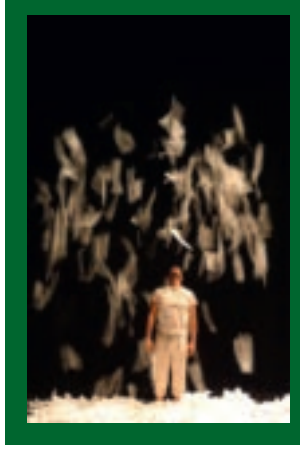

Depuis de longs mois, la FAL-63 avait reçu mission de la Ligue de l'Enseignement d'accueillir à Clermont-Ferrand la semaine nationale de promotion du théâtre à destination du jeune public. L'objectif de ces rencontres est de mettre en relation un panel de troupes professionnelles sélectionnées et des programmateurs jeune public venus de toute la France « faire leur marché ».

Grâce aux efforts et à l'engagement de tous les organisateurs, Spectacle en recommandé a été un succès unanimement reconnu, par les instances nationales de la Ligue, par les participants, artistes et spectateurs, par les principaux partenaires au premier rang desquelles on se doit de citer la ville de Clermont-Ferrand (mise à disposition de la Cour des Trois Coquins, de la Maison de l'Oradou, de la Maison du Peuple), les municipalités extérieures, l'Education Nationale et les associations amies.

La présentation complète de « Spectacle en Recommandé » fera l'objet du prochain dossier d'Auvergne Laïque.

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

CEJ

Spectacles jeune public Trouvailles dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy :

17 mars : « Chevalier » compagnie Influences au théâtre municipal de la Bourboule.

31 mars : « Rouge » compagnie Une Autre Carmen à la Médiathèque de Besse.

27 avril : « Mottes » compagnie Le Poisson Soluble.

26 mai : « L'évadée » Teatro Golondrino au Square Joffre à la Bourboule.

Spectacles jeune public Trouvailles dans le cadre du partenariat avec Mond'Arverne Communauté :

28 avril : « Mottes » compagnie Le Poisson Soluble – salle Harmonia à Veyre-Monton.

Spectacles jeune public Trouvailles dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez :

24 mai : « L'évadée » Teatro Golondrino à la salle des fêtes de Dore l'Eglise.

Spectacles jeune public Trouvailles dans le cadre du partenariat avec la Comédie de Clermont-Fd :

27 mars : « Roméo et Juliette » ballet Preljocaj à la Comédie de Clermont-Fd.

15 mai : « Mon Chichi » compagnie Wang/Ramirez à la Comédie de Clermont-Fd.

19 et 20 mai : Le Réseau National des Juniors Associations fête ses 20 ans et réunit ses membres autour d'une grande assemblée générale. Juniors Associations, relais départementaux, accompagnateurs, partenaires et membres du conseil d'administration sont tous invités. Lieu : RNJA à Paris.

27 mai : De fil en chemin – rencontres de danses amateur à la salle Jean Cocteau – Maison de la Culture de Clermont-Fd.

USEP

22, 23, 29, 30 mars et 05 avril : journées départementales courses d'orientation à Vulcania

29 mars : journée départementale danse à la Maison de la Culture à Clermont-Fd

26 avril : journée départementale rugby au Stade G. Fustier à Gerzat

07 mai : journée départementale aérobic à la Maison des Sports à Clermont-Fd

15 mai : journée départementale handball au Complexe des Cézeaux à Clermont-Fd.

UFOLEP

08 avril : matinée « Plurisport » : escalade, badminton, stretching, etc à la Salle Polyvalente de Ménétrol

06 mai : matinée « Plurisport » : tennis, pétanque, tennis de table, fitness baguettes, basket et activités enfants au COSEC Jules Verne de Clermont-Fd.

FORMATIONS

CEJ

19 mars : « Dis-moi dix livres » : Miss Book à la rencontre des collégiens des Martres de Veyre, une journée avec la booktubeuse pour s'initier à la critique littéraire et à la prise de parole via la réalisation de vidéos You Tube. A suivre… - Collège Jean Rostand aux Martres de Veyre.

24 et 25 mars : stage de danses de Bretagne encadré par Alain Pellen et Nelly Cocagne. Ouvert à tous – salle Leclanché à Clermont-Fd.

UFOLEP

24 mars : tronc commun brevet fédéral : modules animation pédagogique et sécurité de la pratique au siège de l'UFOLEP.

21 avril : stage découverte Activités Physiques d'Entretien UFO MOVE à Cébazat.

05 et 06 mai : brevet fédéral 1er degré randonnée pédestre partie 2 au Grand-Panorama à Chambon-sur-Lac.

26 mai : stage découverte Activités Physiques d'Entretien : Fitness baguettes et stretching à Egliseneuve près Billom.

25 mai : Assemblée Générale FAL 63 à partir de 18h30 à Saint-Bonnet-près-Riom.

ÉCHOS

FOYER RURAL SAYAT-ARGNAT

BATTLE FUSION de danse HIP-HOP (break dance)

Pour sa 7ème édition, le Foyer Rural de Sayat Argnat organise, le dimanche 25 mars 2018, à la salle polyvalente de Sayat, le «Battle Fusion» en partenariat avec Supreme Legacy.

Il s'agit d'une compétition nationale de danse Hip-hop (ou break dance) avec plus d'une vingtaine d'équipes provenant de Paris, Lyon, Bordeaux, Saint Etienne, Niort, Clermont-Ferrand. Au total, 70 à 80 danseurs font le déplacement chaque année. Ils vont s'affronter en 3vs3 et en 1vs1 (moins de 16 ans), à travers des figures défiant les lois de la gravité, pour offrir au public du grand spectacle. La musicalité, l'originalité, le style et la technique des danseurs seront pris en compte par le jury qui sera composé de 3 danseurs reconnus dans la discipline. Les vainqueurs remportent un «PRICE MONEY» et des lots que nous fournissent nos partenaires.

La compétition occupe une grande partie du programme, mais certains moments plus festifs et non moins impressionnants sont organisés : concours de figures telles que vrilles ou saut sur une main… qui enthousiasment le public, public de tous âges et de toutes origines.

La pépinière de la Compagnie Ego de Niort, les élèves de l'association 9x7 de Clermont-Ferrand, ainsi que les «Rising Blasterz» de Clermont-Ferrand, encadrés par Supreme Legacy, présenteront également leurs créations.

Puis, une équipe de jeunes élèves de la section Hip Hop du Foyer Rural Sayat-Argnat, encadrée par Shamy, notre animateur depuis 10 ans, aura l'occasion de présenter leur spectacle et de participer à cet événement devenu un «des emblèmes de SAYAT».

La finalité du «Battle Fusion» est de créer une rencontre, un échange artistique et culturel entre les différents danseurs régionaux et nationaux. Il est devenu le deuxième événement du département concernant cette discipline et quelle discipline… quel sport avec toutes les rigueurs que cela implique…

A signaler que la danse sportive ou BREAK DANCE, sous forme de battles, fait son entrée dans le programme des Jeux olympiques de la jeunesse en octobre 2018, à BUENOS AIRES, pour les 15-18 ans. Pour le C.I.O., le break dance est «*un sport unique qui incarne la musique et l'expression à travers les mouvements*». Aurons-nous la chance d'applaudir un jour au BATTLE FUSION un(e) danseur(se) sélectionné(e) ou médaillé(e) ?

Toute l'équipe du FOYER RURAL de SAYAT ARGNAT est fière d'avoir réussi à faire de cette manifestation un des passages obligés des grandes équipes de HIP HOP, pour le bonheur des danseurs, et des spectateurs (environ 250 personnes chaque année).

Début de la manifestation 14 h, droit d'entrée 3 € par personne (gratuit pour les danseurs et les enfants). Venez nombreux applaudir ces jeunes passionnés et passionnants.

Amicale laïque Lo Lubro de Champs

(La course du lièvre à travers Champs)

« Avoir un four à pain, c'est ce qu'il y a de meilleur au monde… » surtout si, une fois l'an, il devient le pôle d'attraction de toute une commune.

C'est ainsi qu'en 1986 la toute nouvelle AL de Champs, (créée le 7 décembre 1985) et son président Michel Royat entourés de quelques bénévoles par l'odeur du pain alléchés, inaugurent la première fête du Four.

Une tradition est née. Chaque année, fin avril ou début mai, Champs se régale de pains, de pompes aux pommes et comme l'appétit vient en mangeant, et les finances en sonnant et trébuchant, une salle communale est aménagée, vers 1989-90, et servira alors de gîte à l'AL.

En 1991, Mme Bernadette Deyrat en devient la présidente (elle l'est toujours) et va œuvrer pour que l'AL peaufine et diversifie ses activités :

- du théâtre de boulevard joué par des troupes régionales, en février ou mars de chaque année (le prochain se déroulera le 24 mars),
- des soirées « Auberge espagnole » (chacun apporte son plat),
- et toujours la fête du Four (la prochaine le 21 avril), avec des thèmes différents chaque année (on se déguise en abeille, en pirate, en punk, en chinois, en stroumpf, en gaulois…)
- participation active à la fête patronale de la St Pierre (fin juin, début juillet) avec les autres associations de la commune (chasseurs et retraités),
- arbre de Noël (de 1986 à 2006) pour tous les enfants de la commune avec cadeaux et goûter
- repas dansant en octobre (les années 80). En 2017, le repas s'est transformé en bal dont l'intégralité du bénéfice a été versée à l'association « Rêves »,
- participation en fin d'année au Téléthon du pays de Combronde par la vente de brioches, de billets de tombola.

En 2008, l'AL de Champs est devenue l'AL Lo Lubro (A3L), peut-être pour reprendre haleine car elle commence à s'essouffler.

La course du lièvre à travers Champs suffira-t-elle à relancer la participation, l'intérêt de la population qui faiblit ?

L'arbre de Noël perd ses aiguilles de 20 ans. Il devient spectacle et goûter. Ses cadeaux se sont mis à faire plus de mécontents que de satisfaits. Ainsi va la vie d'une association. Avec l'âge, ses activités ne surprennent plus, on les connaît trop. Pas de zapping possible !

Et pourtant le lièvre innove, il zigzague ces dernières années entre carnaval, Halloween, galette, aide à l'école sur projet…

Mais le désintérêt de la population pour la vie associative et le manque de renouvellement des amicalistes plombent le lièvre et risquent d'avoir sa peau.

Si au fil des années, les activités se sont diversifiées, quelques-unes comme le théâtre, la fête du Four…, ont perduré. D'autres n'ont pas été reconduites : jeu de piste, pétanque, exposition, goûter à thème, fête de la musique, jeux inter-villages.

Pour 2018 les activités ne sont pas encore définies, elles seront fonction de la motivation et du nombre de personnes disponibles.

Mais on peut parier que la présidente, Bernadette Deyrat, et sa vingtaine d'adhérents feront tout pour que le lièvre ne finisse pas en civet, mais reprenne plutôt du poil de la bête, car, ne serait-ce que pour sa fête emblématique du Four, cette AL mérite de rester en vue et non hors-Champs.

Bureau :
Présidente : Bernadette Deyrat
Secrétaire : Michèle Bossaron
Trésorièr : Filipe Rodriguès

L'USEP à Enval : un choix pédagogique réfléchi et militant au service des enfants.

Ce que, finalement, je sais de plus sûr sur la morale et les obligations des hommes, c'est au sport que je le dois ».
Albert Camus.

La première et seule fois où on a parlé de l'USEP lors d'un grand journal télévisé, c'est à Valérie Fourneyron ministre des sports de François Hollande qu'on le doit. C'est dire le fossé, le gouffre, le canyon, les abymes qui séparent l'USEP du monde médiatique et de ses dérives dont les actuels jeux olympiques sont le triste symbole : du sport de riches dans un monde de riches.

Alors, tel l'âne tournant le cul au foin, c'est avec plaisir et militantisme enthousiaste qu'Auvergne laïque oubliera ce monde frelaté du sport spectacle pour tourner ses regards vers la vraie vie sportive, les artisans de terrain, les serviteurs d'idéal : l'association USEP de l'école d'Enval.

Depuis la création des associations de coordination USEP en 2002, Enval est rattaché au secteur de Limagne Nord qui s'étend de Saint-Agoulin à Chappes et de Sayat à Effiat. Mais dès avant cette organisation, le secteur sportif était déjà très actif sous la houlette du conseiller pédagogique EPS Jean Dossat. Les activités étaient déjà nombreuses et variées regroupant parfois jusqu'à 200 élèves le mercredi après-midi. A défaut de tout rappeler, on retiendra le fameux « Rallye de La Morge » et ses nombreux jeunes cyclotouristes.

Au fil des ans, le militantisme enseignant (les mercredis, les instits Usépiens étaient bénévoles) a perdu de sa vigueur au fur et à mesure que baissait la reconnaissance sociale et financière que la société leur portait. Par ailleurs, Enval et son école, comme tous, subissent le maelström administratif, et ses rattachements changeants quand changent les limites territoriales. Les adaptations s'imposent car le territoire fait se côtoyer les écoles « qui ont tout » (équipements sportifs, ETAPS, facilités de transport) et d'autres « qui n'ont rien » et de nouveaux voisins aux méthodes de travail parfois différentes (Riom par exemple). Certes, entre tout et rien les nuances sont nombreuses mais c'est là que l'USEP et son incontournable promoteur, le conseiller pédagogique EPS Franck Prunet, joue pleinement son rôle, apportant aux écoles adhérentes un complément pédagogique (les fameuses valises) et financier.

Le site scolaire d'Enval est original, bien équipé par une municipalité attentive aux besoins de sa jeunesse. La commune bénéficiant d'un cadre naturel remarquable se veut lieu d'accueil aux portes de l'agglomération riomoise. La conséquence de cette volonté municipale se ressent à l'école dont les effectifs fluctuent généralement à la hausse. La pratique du sport scolaire dans le cadre de l'USEP permet de doter l'école d'une image renforcée.

Plus question de mercredis après-midi mais même en temps scolaire, encore faut-il qu'une dynamique qui associe enseignants, intervenants et parents d'élèves se mette en place. Sous l'impulsion de Vincent MIROWSKI directeur volontaire et engagé, Enval entre dans cette démarche : le projet pédagogique sportif est ainsi calqué sur le calendrier des rassemblements de secteur qui peuvent servir d'épreuves terminales aux différents cycles d'initiation (Badminton à Volvic et Chappes, lutte à Mozac, Handball à ENVAL). Un projet, VTT sur la Coulée Verte qui traverse Enval est à l'étude en lien possible ou au moins à l'image avec le Petit Tour USEP mis en place dans l'Allier : une déclinaison verte de feu le Rallye de la Morge.

Plus avant dans la pratique Usépienne, les enfants d'Enval pourront aussi participer à quelques unes des nombreuses journées départementales voire régionales profitant ainsi de prestigieuses installations mises à disposition de

l'USEP-63 telles l'Arténium de Ceyrat ou le Stadium Jean-Pellez de Clermont-Ferrand.

Ainsi, l'USEP, secteur sportif de la FAL, a, à Enval, un lieu de pratique « au naturel » promouvant auprès des jeunes élèves et grâce à une équipe enseignante impliquée, un état d'esprit composé de coopération, de citoyenneté et de bien vivre à l'école.

Bureau :
Présidente : Fabienne Chambon
Secrétaire : Marie Baron
Trésorier : Vincent Mirowski

Les délégués départementaux

Connaissez-vous les DDEN ?

(Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale)

Il y a plusieurs façons de ne pas quitter l'école, quand on l'a beaucoup aimée. N'est-ce pas le meilleur moyen de rester écolier que de devenir à son tour enseignant et de transmettre les choses qu'on a eu tant de bonheur à apprendre de ses maîtres ?

Le temps venu de la retraite permet aussi de se consacrer encore à l'école, de veiller aux bonnes conditions d'apprentissages et de loisirs afin que les enfants bénéficient pleinement des missions de l'institution scolaire : cet engagement, cette vigilance fondent l'investissement – discret autant qu'assidu – du DDEN.

A la question « qu'est-ce qu'un DDEN ? » notre ami Guy Bonnemoy, ancien président départemental des DDEN, avait proposé la définition suivante, en ouverture d'une journée de réflexion consacrée à l'école, à ceux qui la servent et à ceux qui la défendent : « Un DDEN, avait dit Guy – presque sur le ton d'une confidence faite à son auditoire – c'est un amoureux de l'école laïque »...

On jugera peut-être naïve cette déclaration où se concentrait toute sa conviction ; elle vaut toutes les proclamations ampoulées – et parfois fallacieuses – de quelques hommes politiques. Authentique profession de foi, la définition donnée par Guy Bonnemoy rejoint complètement la définition officielle des DDEN, telle qu'elle est publiée par leur fédération nationale : « Un ami de l'école publique, nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école ».

Selon Guy Brunet, qui a exercé la fonction pendant plusieurs années, une des missions capitales des DDEN est d'assurer en permanence la relation – voire l'harmonie – entre les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

C'est pourquoi l'école, pour accomplir son œuvre éducative, peut compter sur les DDEN et s'en remettre complètement à leur engagement.

I. Un peu d'histoire

Depuis qu'existent les écoles, des citoyens toujours bénévoles, ont exercé des missions d'inspection des établissements scolaires publics et privés.

La convention, en 1793, désigne des « magistrats aux mœurs » qui deviennent des « conseillers » sous le Premier Empire, puis des « inspecteurs gratuits » en 1828. Le terme de « délégué » apparait sous le ministère GUIZOT en 1833.

La véritable naissance des délégués apparait avec la loi GOBLET de 1886. Le délégué devient alors « le regard des familles et de la société », c'est un « homme d'influence », un « sage que l'on consulte », une sorte de missionnaire laïque et républicain, soucieux de son indépendance et qui va contribuer à l'enracinement de l'école publique dans le pays. Pour Edouard HERRIOT, le délégué cantonal, intermédiaire entre la société et l'école se présente comme le « parrain naturel de l'école publique, de ses maîtres et de ses élèves ».

En 1940, le « régime de Vichy » supprime les délégués cantonaux qui ne seront rétablis qu'en 1945.

En 1969, le délégué cantonal devient « délégué départemental de l'éducation nationale » affecté à un secteur scolaire qui n'est plus le canton. En 1980, il devient membre de droit du conseil d'école.

de l'Education Nationale (DDEN)

Des bénévoles
au service de l'Ecole de la République

II. Qui sont les DDEN aujourd'hui ?

Des hommes ou des femmes, amis de l'école, bénévoles, discrets, ne cherchant pas de titre honorifique, attachés à la cause de l'enseignement public laïque et gratuit pour tous.

Le DDEN est nommé par l'Inspecteur d'Académie - DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) - pour une durée de 4 ans, renouvelable, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Il doit être âgé de 25 ans au moins, jouir de ses droits civiques et faire preuve de son attachement à la cause de l'enseignement public. Il ne peut pas être en activité, comme professeur des écoles ou directeur. C'est un bénévole qui ne considère pas sa fonction comme simplement honorifique défendant la qualité et la promotion d'une école publique républicaine, seule bénéficiaire des financements publics.

III. La fonction de DDEN

C'est un rôle particulier :

- Veiller aux bonnes conditions matérielles d'accueil des enfants ;
- S'assurer que les règles de la République soient respectées : égalité des droits, neutralité des intervenants, gratuité, laïcité tant sur le plan scolaire que pendant les temps extra-scolaires (TAPS) ;
- Un DDEN n'est ni enseignant, ni élu, ni parent, mais c'est un incitateur, coordinateur et facilitateur des actions et des relations entre les différents membres du conseil d'école.

IV. Quelle est la mission d'un DDEN ?

Il visite l'école.

Lors de ses visites, il s'intéresse particulièrement :

- *A la structure de l'établissement (nombre d'élèves, de classes, d'enseignants, de personnels*
- *A l'assiduité scolaire*
- *A l'état des locaux, au matériel pédagogique, aux installations sportives*
- *Au restaurant scolaire, à la bibliothèque, …*
- *A la sécurité intérieure (prévention contre l'incendie, plan particulier de mise en sécurité)*
- *A la sécurité à l'extérieur (abords de l'école, sorties scolaires)*
- *Aux transports scolaires, aux activités périscolaires*
- *Au respect des principes de l'école de la république (obligation, égalité, gratuité, laïcité)*

Il est membre de droit du conseil d'école dont il a la charge.

Mais il n'intervient pas dans le domaine pédagogique qui est de la seule compétence des enseignants.

Il est un facilitateur de relations entre l'école, les parents, la municipalité et les partenaires du système éducatif.

Le DDEN est une personne neutre, à l'abri des intérêts partisans ou des pressions. N'ayant pas de position hiérarchique, il agit en toute liberté, avec ses convictions républicaines et laïques.

Conclusion :

Le souci permanent du DDEN est que chaque élève puisse s'épanouir pour « devenir un citoyen libre et autonome. »

V. Le DDEN défend particulièrement la laïcité, définie par la loi de 1905, dans l'école de la République, car :

- La laïcité est un principe, inscrit dans la constitution de la République. C'est un élément fondateur et essentiel de l'école publique. (voir la charte de la laïcité à l'école)
- La laïcité est le meilleur garant de la paix civile.
- La laïcité permet aux citoyens « le vivre ensemble » au quotidien.
- La laïcité permet d'être égaux devant la loi et devant la justice.
- La laïcité est le garant de la liberté de conscience, de l'égalité, y compris de l'égalité hommes-femmes, du respect des autres et de soi-même, de l'accès pour tous à la connaissance, de la citoyenneté.
- La laïcité s'oppose au(x) communautarisme(s), à tous les intégrismes, au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie.
- La laïcité c'est la pierre angulaire de la Fraternité.
- La laïcité permet à chacun d'être libre de croire ou de ne pas croire, garantit le droit de changer d'avis, de conviction ou de philosophie.
- La laïcité est le garant de nos principes républicains « Liberté, Egalité, Fraternité. »

VI. La fédération nationale des DDEN

Les DDEN sont regroupés dans une **fédération nationale** déclarée d'utilité publique et reconnue comme association complémentaire de l'école publique par l'éducation nationale.

Ils sont regroupés en **Union départementale** et localement en délégations (ou sections).

D'autre part, avec quatre autres organisations (l'UNSA, le SE, la Ligue de l'enseignement et la FCPE), ils sont membres du **CNAL** (comité national d'action laïque) et dans le Puy-de-Dôme très actifs au sein du CDAL 63.

VI. Comment devenir DDEN ?

Une fiche de candidature est à demander au secrétariat de l'Union Départementale 63 – 14 rue Albert Mallet – 63000 Clermont-Ferrand ou bien auprès de la Présidente Catherine Haensler : catherinehaensler@gmail.com – tél : 06 84 48 81 93, d'autre part un site départemental est consultable DDEN 63.

Avec les DDEN

L'ÉCOLE PUBLIQUE EST EN GRAND DANGER : rejoignez les délégués départementaux de l'éducation nationale

Toute personne, salariée, travailleuse indépendante, retraitée, sans profession, âgée de vingt-cinq ans (sauf les instituteurs et professeurs des écoles), jouissant de ses des droits civiques et de famille peut postuler à la fonction bénévole de Délégué(e) départemental(e) de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.).)

L'article L141-1 du code de l'éducation rappelle fort opportunément la constitution en précisant que « *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ». Malheureusement, on ne cite pas, à tort, l'enseignement public dans les fonctions régaliennes de l'État.

Lors de la mise en place de l'école républicaine, gratuite et laïque à la fin du XIXème siècle, les pouvoirs publics ont ressenti la nécessité d'avoir des acteurs observateurs bénévoles, issus de la société civile, nommés par les instances de l'Éducation Nationale, exerçant une mission d'inspection. Ils devaient en effet veiller à l'installation, dans des conditions favorables aux apprentissages des élèves fixés par les programmes et respectueuses du principe de laïcité, de cette école républicaine, garante de l'avenir de la nation en même temps que du fonctionnement démocratique de notre république dont elle avait mission de former les citoyens.

La mission des délégués a été explicitée, en dernier lieu, par un décret de janvier 1986 repris dans le code de l'éducation.

Le délégué veille à la sécurité dans et autour de l'école et à l'adéquation de l'environnement scolaire avec les besoins de l'écolier dans les écoles élémentaires, primaires et maternelles.

La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles. Il exerce une mission d'incitation et de coordination entre les différentes parties prenantes de l'école publique, enseignants, parents, inspection et mairie.

Le délégué peut assister à la conduite de classe et les travaux des élèves peuvent lui être présentés. Mais, il ne doit pas formuler d'appréciation sur les méthodes des enseignants et sur l'organisation pédagogique de l'école.

Membres à part entière des conseils d'école, les DDEN peuvent y présenter des observations, demander l'inscription de questions à l'ordre du jour, y défendre les principes de l'école républicaine laïque et les conditions de son bon fonctionnement.

Ils adressent leurs rapports aux autorités locales, maires, conseillers départementaux, inspecteurs de l'Education Nationale, sous-préfets, inspecteurs d'académie, préfets.

Les délégués ont le droit de prendre connaissance et copie en mairie de la liste des enfants d'âge scolaire pour pouvoir ainsi défendre les meilleures conditions de leur scolarité.

Un délégué nommé par le préfet du département, siège à titre consultatif, au conseil départemental de l'éducation nationale.

Pendant le XXème siècle, l'école publique s'est progressivement implantée et renforcée sur le territoire national. On pourrait donc penser que le rôle des délégués est désormais sans objet. Il n'en n'est rien car l'école de la République est en grand danger. La fonction constitutionnelle et régalienne de l'État de prendre en charge une école publique pour offrir à tous les enfants de la nation un même enseignement de qualité, tend à être dénaturée : par un double glissement vers une marchandisation de l'offre scolaire et vers une territorialisation qui déresponsabilise peu à peu l'Etat de sa tâche d'éducation nationale.

De plus, alors que toutes les classes devraient voir leurs effectifs diminués pour réduire le nombre d'enfants en difficultés scolaires et augmenter les chances de réussite pour tous, on supprime un grand nombre d'enseignants dont, de surcroit, la formation professionnelle va à vau l'eau.

Enfin, les pouvoirs publics ont clairement marqué, par les financements qu'ils lui ont accordés, leur préférence pour l'enseignement privé pourtant dévolu à la défense d'intérêts particuliers. Et cela se fait au détriment des besoins indispensables au développement de l'école publique soucieuse, elle, du seul intérêt général dont celui des enfants est partie intégrante. Pourtant, le principe de la liberté de choix des parents pour la scolarisation de leurs enfants entre enseignement privé et enseignement public, n'implique nullement le financement public de l'enseignement privé, tandis que le projet de la réussite pour tous promu par l'école publique n'a lui aucun autre financement que le financement public.

L'institution des DDEN est originale, même si leur rôle parait modeste. Ils constituent en effet l'un des derniers remparts contre les diverses forces de destruction de l'école républicaine laïque et gratuite. On peut même penser qu'il serait bon que des institutions similaires existent dans toutes les administrations régaliennes. Plus nous serons nombreux, plus nos messages auront une chance d'être entendus. Chaque école se doit d'avoir un délégué titulaire et un délégué suppléant. Or au plan départemental, nous sommes moins de 400 pour près de 600 écoles publiques et privées.

La démocratie a besoin, en plus de ses élus, d'observateurs motivés, actifs et désintéressés, d'autant que, devant les appels répétés à une école plus en adéquation avec les demandes socio-économiques du moment, il y a lieu d'interroger certains problèmes comme ceux concernant la période de scolarité obligatoire, le contenu de l'enseignement et sa cohérence, la nature et la pérennité de ce qui fait le caractère républicain et laïque de l'école. Que ceux qui ont à cœur la promotion d'une école publique exemplaire viennent les rejoindre.

Vous ne serez pas seuls. Les DDEN du Puy de Dôme sont regroupés dans une association départementale, constituée pour faciliter l'exercice de leurs missions, initier, accompagner, développer avec les personnels de l'éducation nationale des activités dans l'intérêt des enfants. Les DDEN œuvrent dans le cadre de délégations administratives. A chaque délégation correspond une section de l'Union. L'Union des délégués départementaux de l'éducation nationale du Puy de Dôme est affiliée à la Fédération nationale des DDEN reconnue d'utilité publique (www.dden-fed.org) qui les représente auprès du ministère.

Présidente départementale
Catherine Haensler
25 rue de l'hôtel de ville
63200 Riom
catherinehaensler@gmail.com
06 84 48 81 93

Vice-président départemental
Georges Haddou
7 rue Berlioz - 63000 Clermont-Ferrand
georges.haddou@orange.fr
06 86 24 05 67

Union des délégués départementaux de l'éducation nationale du Puy de Dôme
14 rue Albert Mallet
63000 Clermont-Ferrand
udden63@laposte.net
Site : http://udden63.free.fr

DDEN

Des raisons matérielles de mise en page ont contraint la rédaction du journal à différer la parution de la seconde partie de l'article des DDEN intitulé « Qu'est-ce qu'un citoyen : la notion de citoyen par ses origines et ses fondements » au numéro d'avril.

La première partie interrogeait la naissance du citoyen dans la Grèce antique pour mettre en avant un certain nombre de caractéristiques qui en ont fondé le sens, comme les notions de démocratie et de peuple, de lois, de liberté et d'égalité, de partage de richesse et de pouvoir ; comme aussi la question du débat rationnel – le logo - auquel il fallait éduquer le futur citoyen.

La seconde partie : « Le contrat social et la formation du citoyen » se penchera sur l'appréhension « moderne » de la notion de citoyen à partir du Contrat Social de Rousseau dont la révolution et nos principes politiques actuels sont largement héritiers. Elle montrera comment ce contrat républicain, très différent du contrat « libéral » a fondement religieux et marchand, reprend les caractéristiques du citoyen grec sans ses exclusions, construit l'espace politique des hommes et la notion de citoyen en mettant en avant l'exigence d'une éducation républicaine à la raison et à l'autonomie du jugement et pour cela, laïque. C'est pourquoi les DDEN, défenseurs de toujours de l'école laïque et de sa mission républicaine de formation du citoyen, sont particulièrement intéressés à ce qui en fonde le sens et l'exigence.

Rectificatif

"Une erreur s'est glissée dans notre dernier numéro au sujet du titre de l'article produit par Anne-Marie Doly sur Libéralisme et laïcité. Le sous-titre ***"Pourquoi la droite n'est elle pas souvent laïque"****, a par erreur été substitué au sous-titre originel :* ***"Pourquoi les pays libéraux ne sont pas laïques"****. Le texte d'A-M Doly analyse en effet le libéralisme comme régime politique, social et économique à partir de ses fondements philosophiques pour comprendre la non-laïcité des pays libéraux, il ne concerne pas les rapports du libéralisme avec tel ou tel parti politique existants qui constituent une autre question. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs et de l'auteur du texte."*

Grille N°101

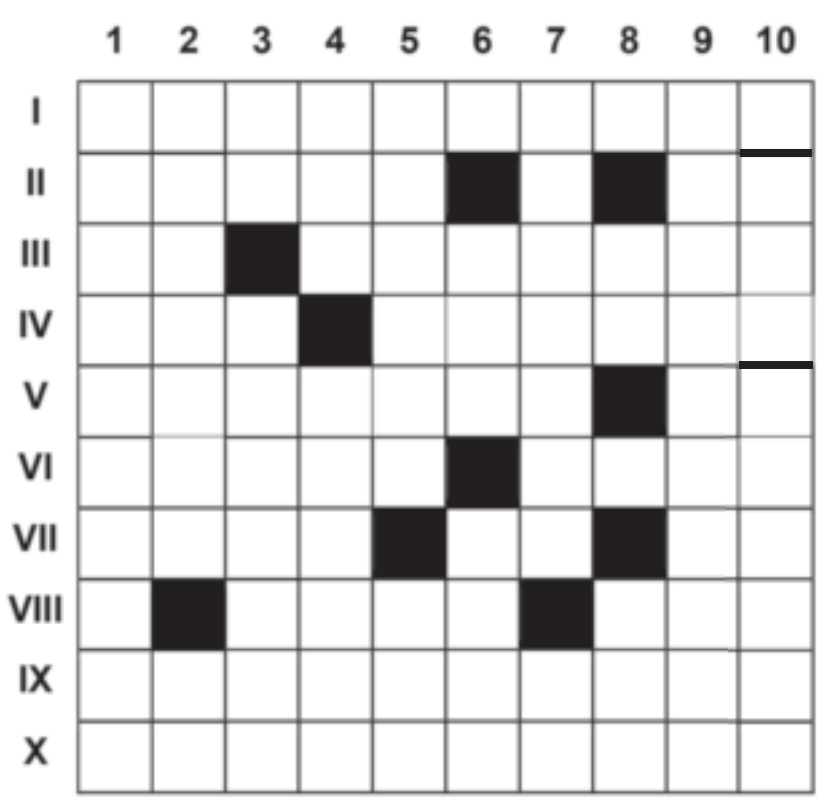

HORIZONTALEMENT

I. Comme un cours d'eau qui suit sa pente naturelle.
II. Le feu de Dieu, ou des dieux. Préfixe partageux.
III. Le Cid l'était bien. Passible d'une sanction pénale.
IV. Seigneur en terre arabe. Elle va donc rester...
V. Mis au carré. - Erre à moitié.
VI. Du veau... ou presque. Cet entrepôt bouscule les Lois.
VII. Coule au Congo. - Chemin de halage. Pour donner le choix...
VIII. Autorisai ce film aux seuls majeurs. Tés pas d'équerre.
IX. Comme les défenses de l'organisme.
X. Elle ne brûle pas vraiment les planches...

VERTICALEMENT

1. Qui découle des prémisses.
2. Vraiment sèche. - Admiratif ou étonné...
3. Tantale. Elle s'oppose à l'unité.
4. Déployé son énergie. Donna un caractère angélique.
5. Rave ou branche ! Est plus complet avec la manière.
6. Liquide à effet protecteur pour le cerveau (sigle). - Unir ou immobiliser.
7. Hispanisé. - Largeur d'un coupon.
8. Fantassin américain. Distingué par Dieu ou par les citoyens.
9. Groupes les marins par deux.
10. Cité fondée par Pascal Paoli.

Solutions mots croisés n°100

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	L	L	O	I	D	A	L	E
II	O	B	I	■	P	■	E	V	I	S
III	N	E	G	A	T	I	V	I	T	E
IV	C	I	O	T	A	D	E	N	S	■
V	E	S	T	E	■	I	R	A	■	B
VI	P	S	A	L	M	O	D	I	E	R
VII	T	A	I	E	■	T	I	E	D	I
VIII	U	N	E	■	T	E	R	N	I	S
IX	E	T	N	A	■	■	A	T	T	E
X	L	E	T	A	L	E	S	■	E	S

Handi'school

L'association Handi'school lance une cagnotte participative à l'adresse suivante https://www.leetchi.com/c/association-de-handischool. Cet argent servira à la participation de l'achat d'un fauteuil ou au financement de matériels spécifiques (roues, axes, flasques, toiles).

Cette cagnotte est soutenue par le triathlète Jérôme KORNPROBST, c'est à Roth en Allemagne qu'il a découvert vraiment le triathlon en juillet 2012. En 2018 il va participer :

- Urban trail d'Issy-les Moulineaux (février)
- Semi-marathon de Bordeaux (mars)
- Triathlon L de Lacanau (mai)
- Triathlon L de Chantonnay (juin)
- Roth Challenge Family le 1er juillet 2018.

Décentralisation théâtrale… mode d'emploi

« Un chef-d'œuvre est diminué s'il ne peut être partagé que par quelques-uns » (Jaurès 1894)

« Notre ambition est évidente : faire partager au plus grand nombre ce que l'on a cru devoir réserver jusqu'ici à une élite » (Jean Vilar 1950)

On est au début des années 50. Deux ados assistent émerveillés à une représentation de la pièce « Antigone », jouée sur un tas de sable dans la cour du lycée de Gap (Hautes-Alpes). Le metteur en scène s'appelle Gabriel Monnet, ancien instituteur, instructeur-théâtre à la Jeunesse et les Sports. Cette initiative lui vaut des torrents de critiques de la part des spectateurs plus habitués à un théâtre traditionnel qui se joue dans une salle en rouge et or. Monnet décide de donner une dernière représentation gratuite et d'organiser un débat. Celui-ci n'est pas plus aimable et devant la colère des participants il sort de sa poche un poème de Prévert et commence à lire : « Le concert n'a pas été réussi… Quand on joue du chien à poil dur il faut ménager son archet… Compagnons des mauvais jours je vous souhaite une bonne nuit… Dormez… Rêvez… Moi je m'en vais ». Et Gabriel Monnet quitte le tas de sable où il s'était assis.

Ailleurs c'est au lycée du Puy-en-Velay. Une élève de 11 ans assiste à une représentation du « Bourgeois Gentilhomme » mis en scène par Jean Dasté, et qui ne ressemble guère aux Molière qu'on lui apprend au lycée. Elle voit l'actrice Françoise Bertin assise sur le sol et riant aux éclats pour dire les répliques de la servante Nicole…C'est le bonheur au théâtre. Les spectateurs sont si proches des acteurs que l'on peut distinguer les coutures de leurs collants et le valet Covielle est irrésistible.

Plus tard la même jeune fille devenue institutrice assiste à Ambert dans la salle du Tribunal d'Instance à une représentation d'« Amphitryon » (toujours Molière et toujours Jean Dasté) avec le même plaisir de spectatrice.

Le théâtre était-il devenu populaire ?

André Degaine raconte dans son indépassable et captivante « Histoire du Théâtre dessinée »[1] que c'est souvent dans les camps de prisonniers en Allemagne, dans les maquis de la Résistance que se sont rencontrés certains animateurs de ce qu'on appellera la « Décentralisation théâtrale ». On sait aussi le rôle tenu par quelques enseignants, dans les associations et même dans les débuts du festival d'Avignon – Paul Puaux un des premiers compagnons de Jean Vilar était lui-même un instituteur – Mais c'est véritablement sous la IVème république naissante et sous l'impulsion de Jeanne Laurent nommée à la libération « Sous-Directrice des Spectacles et de la Musique » que va être instaurée une politique d'aide financière au théâtre sous la forme de subventions régulières.

Dès 1946 les premiers Centres Dramatiques sont créés : Le « Centre Dramatique de L'Est » qui deviendra par la suite le Théâtre National de

Strasbourg, La « Comédie de Saint-Etienne » avec Jean Dasté (1947), le « Centre Dramatique de L'Ouest » avec Hubert Gignoux, le « Grenier de Toulouse », le « Centre Dramatique du Sud-Ouest ». Leurs spectacles sont accueillis par des membres de Travail et Culture (celui de Clermont fut un des plus actifs) ou les ATP (Amis du Théâtre Populaire)

Signalons au passage non loin de chez nous l'initiative de trois amis comédiens, Olivier Perrier, Jean-Paul Wenzel et Jean-Louis Hourdin qui créent en l980 à Montluçon « Les Fédérés » qui deviendront par la suite le « Centre National de Création » avec un festival d'été très fréquenté dans le village voisin d'Hérisson sur les bords de l'Aumance.

Et bien c'est évidemment le Festival d'Avignon né en 1947 sous l'égide de Jean Vilar qui annonçait la couleur : « Le théâtre est une entreprise de l'homme pour l'homme ; il ne faut pas éloigner de ce tournoiement untel parce qu'il est riche et tel autre parce qu'il est en casquette » un théâtre pour tous et partout qui est devenu aujourd'hui un festival international.

Un film-documentaire sort en ce moment sur les écrans : « Une aventure théâtrale-30 ans de décentralisation ». Soit la période entre 1947 et 1981 qui correspond à peu près à celle évoquée dans son livre par l'ancien président de la Ligue de l'Enseignement, Jean-Michel Ducomte, qui évoque aussi une certaine apogée de l'éducation populaire pendant les années 50 [2].

Et aujourd'hui qu'en est-il de l'éducation populaire et de la décentralisation ?

Il est vrai que, comme le rappelle Aurélien Ferenczi en marge d'un article de Télérama, il existe aujourd'hui 38 centres dramatiques nationaux (CDN), 110 artistes associés pour 1,2 millions de spectateurs dont 260 000 scolaires. Mais peut-on parler d'un réel progrès dans la diffusion de la culture ? Qu'en est-il de ces cohortes de « publics captifs » qui viennent applaudir systématiquement des programmations qui ne sont pas toujours de la meilleure qualité ? Où sont les authentiques créateurs ayant pris le risque de venir, parfois à leurs dépens « *porter le goût des grands textes qui aident à se situer et permettent de lire le monde* »… (André Steiger) ? Que sont devenus ceux qui pour certains se baptisent encore les « hussards » de la République ? « *On était des acteurs au milieu des gens et non pas des produits derrière une vitrine* » (Gabriel Monnet). Ils existent encore, ces militants à la fois culturels, associatifs, créatifs et administrateurs de la culture, à Lyon, à Villeurbanne (où est installé le TNP), à Saint Etienne, à Valence ou ailleurs… La plupart sont jeunes, audacieux et leurs spectacles interrogent notre monde. Il existe aussi dans les régions des petites compagnies courageuses qui font un vrai travail d'animation et de culture populaire. La ligue de l'enseignement tente de les encourager et de diffuser leur travail avec ses « Spectacles en recommandé ». Et la reprise économique qu'on nous annonce (qu'on nous promet ?) favorisera-t-elle une renaissance comparable à celle des « Trente glorieuses »… « France is back » comme on dit … Hélas, force est de reconnaître que les moyens et les ambitions ne sont plus les mêmes (c'est avec la ministre Aurélie Filippetti que le budget de la culture a commencé de baisser).

C'est sans doute pour cette raison que comme le précise une journaliste du Monde la frontière entre les salles privées et le théâtre public subventionné est devenue poreuse, certains acteurs ou metteurs en scène préférant bénéficier à la fois des libertés programmatiques des unes et de la sécurité financière de l'autre. Le répertoire ainsi devient moins exigeant dans la mesure où l'on sait que le spectateur préfèrera souvent une certaine comédie facile aux exigences plus âpres d'une écriture qui interpelle le monde… Brecht et Adamov ont-ils encore droit de cité théâtrale ? « *L'avenir du théâtre appartient à ceux qui n'y vont pas* ». (Jack Ralite)

Marcel COL

Notes : Les références journalistiques sont tirées d'articles du Monde (Clarisse Fabre et Brigitte Salino), de Télérama (Aurélien Ferenczi), de l'Humanité (Marie-José Sirach).

(1) « Histoire du théâtre dessinée » par André Degaine – Editions Nizet – régulièrement rééditée.

(2) « Anthologie de l'Education Populaire » par Jean-Michel Ducomte, Jean-Paul Martin, Joël Roman – Editions Privat – Le comptoir des idées – 2013.

« Lire et faire lire » :
L'auteur Jean-Claude Mourlevat rencontre les lecteurs bénévoles du Puy-de-Dôme

La rencontre entre l'auteur Jean-Claude Mourlevat et les lecteurs bénévoles du Puy-de-Dôme inscrits dans l'opération « Lire et faire lire » (programme éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle) s'est déroulée le 1er février 2018 à la Maison des Sports de Clermont Ferrand.

Christine Fournet-Fayas, conseillère pédagogique, et Morgane Merle-Bargoin de la librairie « Il était une fois » à Billom ont animé la matinée durant laquelle les lecteurs ont eu le plaisir de découvrir quelques actualités et leurs coups de cœur en littérature jeunesse.

La librairie « Il était une fois » était présente toute la journée avec un stand sur lequel les lecteurs pouvaient retrouver les livres présentés en matinée et les ouvrages écrits par Jean-Claude Mourlevat.

L'après-midi les participants ont plongé au cœur des œuvres et de l'univers de création de Jean-Claude Mourlevat. Ce dernier, étant d'une grande sympathie, un auteur authentique et particulièrement doué pour le partage, n'a pas hésité à expliquer comment il réalise ses ouvrages, d'où lui vient son inspiration et en quoi consiste le métier d'écrivain, avec ses avantages et ses inconvénients. Ce temps d'échanges a permis d'aborder divers thèmes autour du livre, de la création d'une l'histoire, en passant par la réalisation du texte, jusqu'à la relation entre auteur et éditeur.

En fin de journée, ils étaient nombreux à repartir avec un livre dédicacé par l'auteur mais, ce qui est sûr, c'est que chacun est reparti avec une plus grande envie de lire et de partager ce plaisir de la lecture.

Cette rencontre qui a rassemblé pratiquement soixante-dix lecteurs bénévoles a été riche en découvertes, en humour mais également riche en échanges et en convivialité. Jean-Claude Mourlevat a su emporter avec lui les lecteurs et partager sa passion des livres. Une belle journée chargée en émotions !

Retrouvez tous les renseignements sur Lire et faire lire : www.culturefal63.org

Contact : Natacha Sauzion / Anaïs Fernandez : 04 73 14 79 08 / lireetfairelire63@fal63.org

Cervantès ranimé par l'ATR

Les grands auteurs sont parfois victimes de leur notoriété et nous réservent d'autres surprises que leurs chefs-d'œuvre. C'est ainsi qu'on croit Cervantès auteur du seul Don Quichotte qui a fait – à juste titre – sa renommée. Son œuvre théâtrale est tombée dans l'oubli depuis bien longtemps. C'est compter sans l'ATR pour qui rien ne se perd du théâtre et qui a exhumé trois intermèdes de Cervantès, dont il donne une représentation endiablée.

Au sens propre, car c'est bien le malin qui mène le jeu ; c'est bien le malin qui souffle aux personnages leurs tentations et leurs désirs ; c'est encore lui qui se moque des vieux barbons pourris d'écus et de jalousie ; c'est encore lui l'instigateur des stratagèmes qui fournit aux jeunes femmes l'amant dont le mariage les a privées.

Depuis longtemps – depuis maintenant 50 ans – l'ATR montre – à la lettre – qu'il sait faire surgir la magie du théâtre de presque rien. D'un décor rudimentaire, par exemple : trois palettes peintes en noir, qu'un machiniste en salopette bleue – avec un peu de jaune aussi, et le sigle de l'ATR dans le dos – qu'un machiniste donc vient empiler au début du spectacle sous les yeux du spectateur ; une façon de mettre le public dans le secret des machineries, avant de le plonger dans la ronde des machinations. Un pan de rideau rouge qui suggère, ma foi, ce que le spectateur voudra : la limite des coulisses, la frontière (brûlante) entre la chambre où l'on séquestre la jeune épouse et la rue où la vie chante et danse et d'où surgissent une voisine facétieuse, un étudiant ingénieux, des charlatans… Un tabouret, enfin, minuscule où le mari, cacochyme et grotesque à souhait, aura peine à s'asseoir.

On ne frappe plus les trois coups, mais on allume les projecteurs, et on trace sur la scène un cercle de lumière, délimitant un espace infini.

Il y a presque toujours, dans les réalisations de l'ATR une référence à tous les arts : la comédie des origines, certes, et l'allégresse du théâtre de rue ; mais aussi les pitreries du cirque – voilà un musicien, grimé comme un clown, qui se mêle à l'intrigue : « *Ce personnage est notre accessoire le plus indispensable* » dira l'aventurière à propos de l'accordéoniste. Il y aussi sur la scène l'ombre et la lumière du cinéma, les flonflons de l'accordéon, la grivoiserie de quelques chansons populaires, l'harmonie d'une chorégraphie. Il y a enfin les costumes flamboyants qui donnent à ces piécettes des allures de théâtre du grand siècle.

Car c'est le théâtre qui l'emporte, le génie de Cervantès consistant précisément à introduire dans ses intermèdes une réflexion sur l'illusion ; réflexion strictement *spectaculaire,* mise en abîme par l'histoire de trois stratagèmes que les comédiens ont l'air d'improviser devant le spectateur, au nez et à la barbe des maris trompés, des foules abusées par des saltimbanques. La jubilation naît d'une 'immoralité foncière qui prend le parti de la jeunesse – un étudiant endosse l'identité d'un magicien - du plaisir (dont on célèbre, en chanson, la quête et le triomphe), des femmes qu'on venge des mariages forcés et des maris « confits » ; immoralité aussi qui se moque de toutes les tyrannies, des croyances dont les hommes sont abusés. La joie naît enfin du triomphe de la dérision, contre les portes verrouillées, les chambres closes et les trousseaux de clés : on applaudit à l'adultère qui s'accomplit, grâce à la voisine machiavélique, derrière une simple tapisserie qui le dissimule aux yeux de l'infortuné.

Il faut dépasser, devant ces intermèdes, les comparaisons d'école : certes, on retrouve les thèmes privilégiés de la comédie, certes on

trouve en germe les thèmes de prédilection qui nourriront les farces de Molière ou de Goldoni ; certes les personnages sont ceux dont les Georges Dandin seront forgés, mais c'est toujours *l'humaine condition,* ses travers et ses misères, qui est représentée ; le rire nous venge de la cruauté du monde, et rend justice – le temps d'une farce – à ses victimes. C'est la subversion du théâtre qui éclate en permanence dans le jeu des acteurs, leurs mimiques, leur gestuelle et les rires qui retentissent de la scène à la salle.

Pourtant, le rire vacille – comme chaque fois que le théâtre fait semblant de nous amuser - et un spadassin naïf, annonçant l'arrivée d'une garnison, sera sauvagement vilipendé et voué au lynchage sous les vociférations d'une foule fanatisée. Les cris de « *il en est, il en est ! ! !* » résonnent dans les coulisses, et très loin... jusqu'à nous : De quoi est-il ce naïf qui avoue n'avoir rien vu du « *Retable des merveilles* » ? Serait-il des Juifs, serait-il des étrangers, ou encore des homosexuels ? Pire, serait-il des pauvres ?

Comment traduire enfin la performance des comédiens (on n'ose plus dire qu'ils sont amateurs, sinon au sens étymologique) ? Ils aiment leur personnage, ils savourent leur texte qu'ils servent aux spectateurs émerveillés. Ce sont ces comédiens qui édifient l'unité de ces trois intermèdes, en filant des personnages qui s'inscrivent dans l'éternité théâtrale : ainsi les intrigues de Madame Hortigosa la voisine, se poursuivent avec la faconde de Cristina et l'insolence de la Chirinos, compagne et complice d'un charlatan. Elles annoncent les soubrettes rusées – de Molière à Marivaux - complices des amours clandestines, solidaires de leurs jeunes maîtresses, dont elles partagent les inconstances et les révoltes contre la tyrannie des maris et des pères.

On oublierait presque la mise en scène, habile autant que précise, donnant l'impression suprême de l'improvisation et d'un joyeux désordre, faisant naître et renaître le théâtre sous nos yeux.

La pièce soulève les ovations du public. On n'en finit pas de rappeler la farandole des comédiens ; on ne veut pas « sortir du théâtre ».

On se retrouve en pleine lumière, on échange des regards encore émerveillés ; on s'approche des comédiens qui ont repris figure humaine, on touche la livrée rouge du musicien.

On prend conscience que le théâtre nous rend à la fois intelligents et heureux ; c'est sa mission, et l'ATR l'accomplit avec brio.

Alain Bandiéra

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :.....

.....

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL
31, rue Pélissier
63028 Clermont-Fd
Cedex 2
Faites abonner
vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 17,50 €
à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FAL - Tél. 04 73 91 00 42
Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Édouard Ferreira
Rédacteur en chef : Régis Faucheux
Secrétaire de rédaction : Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Michel Collonge, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin
Réalisation - Impression : Imprimerie Decombat : 04 73 25 06 62 - 25 rue Georges Charpak 63118 Cébazat
Abonnement 1 an : 17,50 €
Commission paritaire n° 1218 G 84688
Dépôt légal : Mars 2018 - N°473

FORUM

Suite forum n° 471 :

Les patronages religieux aujourd'hui ?

Le patronage religieux quant à lui, après avoir souvent disparu, reprend vie dans certaines villes. Cela correspond, tout comme l'évolution du catéchisme, à une volonté de placer le religieux, voire le religieux identitaire, au sein de la cité pour lutter contre « cette société qui propose moult activités mais aurait oublié le spirituel ». Le mouvement scout était vécu à l'origine par les prêtres catholiques comme un concurrent indésirable menaçant leurs « œuvres ». Ne serait-ce qu'à cause du coût de l'uniforme, le scoutisme prétend rassembler une élite, fait qu'il exprime dans l'expression « le scoutisme, formule d'éducation des chefs ». Mais le mouvement tient le cap et s'universalise, encouragé par les papes et le haut-clergé qui trouvent là un moyen sympathique de compléter leurs ambitions prosélytes.

Les nouveaux patronages se sont regroupés au sein d'une fédération la FACEL (*) : ils servent de refuge à des familles en mal de stabilité et/ou à la recherche de traditions car ils cultivent leurs différences et leur attachement strict aux valeurs chrétiennes. S'ils ne peuvent plus prétendre à l'endoctrinement de masse, ils rejoignent des initiatives comme celles de Nadine Morano ne lâchant pas l'idée de faire inscrire les racines chrétiennes de la France dans la constitution (La Montagne du 2 novembre 2017). L'entrisme de Sens Commun ne signifie pas autre chose. Par définition, issue d'une vérité prétendument révélée, la chose religieuse a vocation hégémonique : ceci ne fait que confirmer cela.

Deux citations illustrent bien cette démarche conquérante :

« Le patronage constitue l'organisme le plus important de la conquête religieuse du peuple et l'arme maîtresse de la formation des jeunes (P Lhande, Le Dieu qui bouge) ».

« Ils (les patronages) remplissent leur rôle en favorisant l'effervescence sociale nécessaire à toute société (Jean-Pierre Augustin Université Bordeaux III) ».

Les laïcs savent au moins ce qui leur reste à faire.

(*) FACEL (Fédération d'Associations Culturelles, Educatives et de Loisirs). Son objectif est de promouvoir l'éducation chrétienne par l'animation culturelle et de loisirs, de faciliter l'accès au catéchisme au sein des paroisses ou des écoles.

*** (Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal)**